

RECEPTION DE LA TELEVISION NUMERIQUE (TNT)

Vous avez été 145 à répondre à notre questionnaire et nous vous en remercions. Il s'avère que 28% des fontevristes ne sont pas encore équipés pour recevoir la TNT. 13% de ceux qui sont équipés d'un équipement TNT ne reçoivent pas correctement les chaînes, mais près de la moitié de ces derniers sont dans des zones dans lesquelles des voisins reçoivent correctement. On peut donc estimer qu'environ 7% des fontevristes ont un réel souci de réception.

| BILAN DU SONDAGE | % |
|---|-----------|
| PAS EQUIPES DE DECODEUR TNT | 38 |
| MAIS EQUIPES SATTELITE | 10 |
| NON EQUIPES RECEPTION TNT | 28 |
| EQUIPES DECODEUR TNT SANS SATTELITE | 41 |
| EQUIPES BOUQUET | 25 |
| EQUIPES TNTSAT / FRANSAT | 6 |
| EQUIPES RECEPTION TNT | 72 |
| EQUIPES ET RECOIVENT MAL | 13 |
| RECOIVENT MAL MAIS DANS ZONES DE BONNE RECEPTION (REGLAGES, EQUIPEMENTS INCORRECTS !) | 6 |
| RECOIVENT REELLEMENT MAL | 7 |

L'émetteur de télévision du Mans (Maillet) déjà mis en service numérique n'a pas la même zone de couverture que celle qu'il avait en mode analogique. La réception actuelle est jugée délicate sur notre commune. Ainsi, des personnes qui reçoivent la télévision en mode analogique depuis cet émetteur ont pu constater que, malgré sa mise en service, et même avec un équipement de réception adapté, ils n'étaient pas encore ou mal desservis par la TNT.

La raison tient à la pénurie de fréquences dans certaines régions : les sites correspondants ne diffusent pas encore la TNT à pleine puissance.

Cette situation peut être due au maintien temporaire de la diffusion analogique (phase transitoire dite phase 1). En effet, afin de garantir une bonne réception des services de télévision aux téléspectateurs qui ne sont pas encore équipés pour la réception numérique, il est essentiel de conserver provisoirement la diffusion en mode analogique. Les contraintes imposées aux émetteurs numériques s'arrêteront en même temps que cette diffusion, au plus tard lorsque les régions concernées passeront à la télévision «tout numérique», soit le 18 mai 2010 pour l'émetteurs du Mans (phase définitive ou phase 2).

Ainsi, les téléspectateurs touchés par ces contraintes de diffusion ne doivent pas forcément avoir d'inquiétude : la situation peut être passagère. Les émetteurs actuellement contraints diffuseront à pleine puissance lorsque les régions basculeront vers le « tout numérique », retrouvant alors une couverture similaire à leur couverture en mode analogique.

Pour les téléspectateurs qui ne retrouveraient pas une qualité de réception satisfaisante de la TNT, pensez à questionner vos voisins pour voir s'ils rencontrent le même problème de réception.

Assurez-vous auprès d'un antenniste que votre installation est conforme. En effet la réception numérique exige une qualité d'équipement parfaite avec une antenne adaptée et parfaitement alignée sur l'émetteur, un amplificateur performant et des câbles de très bonne qualité et d'une longueur la plus faible possible (pertes proportionnelles à la longueur). Contrairement à l'ancien système TV (analogique) qui pouvait tolérer des brouillages et des imperfections dans

la réception ou l'installation, la TNT est numérique : soit elle fonctionne, soit elle ne fonctionne pas (écran noir ou pixellisation).

Si votre TNT ne fonctionne pas à certaines heures de la journée, cela veut dire que votre réception est tangente, voire critique: le moindre parasite altère le signal numérique et celui-ci n'est plus recevable.

Cependant, compte tenu du relief du village, certains quartiers rencontreront des difficultés et ne recevront pas la TNT par voie hertzienne (râteau)

Il existe d'autres solutions pour recevoir les chaînes gratuites de la TNT.

Vous pouvez opter pour le satellite. Avec la TNT par satellite vous pouvez recevoir les informations régionales de chacune des régions, vous pouvez capter au passage près de 400 chaînes de télévision supplémentaires. Pour capter la TNT par satellite, il vous faut une parabole (40 à 80€ environ) et un décodeur (90 à 130€ environ) + la pose de la parabole et le réglage du décodeur. Sachez qu'il existe des paraboles transparentes qui préserveront l'aspect de notre village. Ce choix n'est pas plus coûteux que l'installation d'une nouvelle antenne râteau avec son amplificateur et le câble.

La loi a imposé aux chaînes gratuites de la TNT de mettre leur programme à disposition d'un même opérateur de télévision par satellite, afin que ces chaînes soient accessibles aux téléspectateurs sans location d'un terminal de réception ni souscription d'un abonnement.

Les chaînes de la TNT, ainsi que France Ô, ont choisi l'opérateur SES Astra et ont créé le bouquet TNTSat, diffusé depuis le satellite Astra 1G, sur la position 19.2° Est.

il est également possible d'accéder aux 18 chaînes de la TNT gratuite (+ les 4 chaînes HD gratuites) via le satellite Atlantic Bird 3, position 5°. L'offre disponible sur ce satellite est gratuite et sans engagement, et elle est distribuée sous le nom FRANSAT.

La remise à hauteur du pylône des Moulins appartenant à TDF, ne serait possible que si la commune en prenait la charge. Le coût d'une telle opération par rapport au nombre de foyers concernés est démesuré sans compter la maintenance et toute évolution technologique entraînant des modifications coûteuses.

AIDES

Pour que tout le monde puisse accéder à la télévision tout numérique, l'Etat a prévu différents types d'aide avec :

- la mise en place d'un centre d'appel pour vous apporter toutes les informations utiles pour passer au tout numérique
- des aides financières destinées à couvrir tout ou partie des frais engagés par les foyers pour adapter ou changer leur installation
- une assistance technique pour les publics les plus vulnérables aux changements techniques (personnes âgées ou handicapées).
- **Centre d'appel :** http://www.tousaunumerique.fr/aides.php?subj=centre_appels

QUELS SONT LES CRITÈRES À RESPECTER POUR AVOIR DROIT AUX AIDES ?

- La demande doit concerner la résidence principale;
- Vous ne devez recevoir la télévision qu'à l'aide d'une antenne râteau (ou d'une antenne intérieure) en mode analogique, c'est-à-dire recevoir au maximum les 6 chaînes nationales suivantes : TF1, France 2, France 3, Canal+ en clair, France 5/Arte, et M6 ;
- Si vous habitez dans une zone couverte par la TNT, vous devez être dégrévé de la contribution à l'audiovisuel public (c'est-à-dire exonéré de redevance) et respecter certains plafonds de ressources (cf Tableau 1) ;
- Si vous habitez dans une zone qui ne sera pas couverte par la TNT, il n'y a pas de condition de ressource, ni nécessité d'être dégrévé de la contribution à l'audiovisuel public (cf Tableau 1) ;

- Vous devez avoir procédé à une dépense pour demander l'aide : celle-ci ne peut être demandée que sur la base d'une facture attestant de votre dépense pour accéder à la télévision numérique ; cette facture doit être postérieure au 1er mars 2009
- Chacune des aides ne peut être attribuée qu'une seule fois par foyer et ne concerne que l'équipement et/ou l'adaptation du poste principal
- Chaque demande d'aide doit être impérativement envoyée au plus tard 3 mois après l'arrêt de la diffusion analogique dans votre région.

Récapitulatif des aides et de leurs conditions d'attribution :

| En zone de réception couverte par la TNT | | Hors zone de réception couverte par la TNT |
|--|--|--|
| Aide à l'équipement d'un montant max. de 25 € | Aide à l'antenne d'un montant max. de 120 € | Aide à la réception d'un montant max. de 250 € |
| Exonération de la redevance audiovisuelle | Exonération de la redevance audiovisuelle | Aucune condition |
| Conditions de ressources * : revenu fiscal de référence inférieur à 8000 € pour la première part; + 1 500 € pour les 4 premières demi-parts + 2 500 € pour chaque demi-part supplémentaire. | Conditions de ressources * : revenu fiscal de référence inférieur à 20000 € pour la première part ; + 1 500 € pour les 4 premières demi-parts ; + 2 500 € pour chaque demi-part supplémentaire. | |

Calcul des conditions de ressources :

| Parts | Aide à l'équipement de 25 € | Aide à l'antenne de 120 € |
|-----------|-----------------------------|----------------------------|
| 1 part | Revenu fiscal < à 8 000 € | Revenu fiscal < à 20 000 € |
| 1,5 part | 9 500 € | 21 500 € |
| 2 parts | 11 000 € | 23 000 € |
| 2,5 parts | 12 500 € | 24 500 € |
| 3 parts | 14 000 € | 26 000 € |
| 3,5 parts | 16 500 € | 28 500 € |
| 4 parts | 19 000 € | 31 000 € |
| 4,5 parts | 21 500 € | 33 500 € |
| 5 parts | 24 000 € | 36 000 € |
| 5,5 parts | 26 500 € | 38 500 € |

Centre d'appels "Tous Au Numérique"

Pour répondre à vos questions relatives au passage à la télé tout numérique, y compris pour les aides, contactez le **0970 818 818 (numéro non surtaxé). Notre centre d'appel est à votre disposition du lundi au samedi, de 8 heures à 21 heures, au prix d'un appel local.**

Quelques liens utiles

www.tousaunumerique.fr (Très complet au niveau des diverses informations)

www.csa.fr

www.tntsat.fr

www.fransat.fr

www.tnttest.org